



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Premier semestre 2007

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2007	4
BILAN AU 30 JUIN 2007	5
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2005 AU 30 JUIN 2007	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2007	12

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	13
1.a Normes comptables applicables	13
1.b Principes de consolidation	13
1.c Actifs et passifs financiers	17
1.d Assurance	27
1.e Immobilisations	28
1.f Contrats de location	29
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	31
1.h Avantages bénéficiant au personnel	31
1.i Paiement à base d'actions	33
1.j Provisions de passif	34
1.k Impôt courant et différé	34
1.l Tableau des flux de trésorerie	35
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	35
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2007	36
2.a Marge d'intérêts	36
2.b Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	37
2.c Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	38
2.d Produits et charges des autres activités	39
2.e Coût du risque	40
2.f Impôt sur les bénéfices	40
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	41
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	44
4.a Evolution du capital et résultat par action	44
4.b Périmètre de consolidation	51
4.c Regroupement d'entreprises	71

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2007

En millions d'euros,	Notes	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Intérêts et produits assimilés	2.a	27 816	21 704	13 948
Intérêts et charges assimilées	2.a	(23 341)	(16 965)	(10 161)
Commissions (produits)		5 337	5 252	3 959
Commissions (charges)		(1 869)	(2 361)	(1 685)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.b	4 796	3 698	2 354
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.c	1 518	914	1 019
Produits des autres activités	2.d	13 004	10 101	10 755
Charges des autres activités	2.d	(10 834)	(8 281)	(9 415)
PRODUIT NET BANCAIRE		16 427	14 062	10 774
Charges générales d'exploitation		(8 951)	(7 732)	(5 997)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(483)	(418)	(341)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 993	5 912	4 436
Coût du risque	2.e	(518)	(237)	(212)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 475	5 675	4 224
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		217	121	176
Gains nets sur autres actifs immobilisés		60	33	116
RESULTAT AVANT IMPOT		6 752	5 829	4 516
Impôt sur les bénéfices	2.f	(1 728)	(1 643)	(1 152)
RESULTAT NET		5 024	4 186	3 364
Intérêts minoritaires		235	272	188
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		4 789	3 914	3 176
Résultat par action	4.a	5,22	4,42	3,81
Résultat dilué par action	4.a	5,18	4,37	3,77

BILAN AU 30 JUIN 2007

En millions d'euros	30 juin 2007	31 déc 2006	31 déc 2005
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP	11 154	9 642	7 115
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	900 137	744 858	700 525
Instruments financiers dérivés de couverture	2 721	2 803	3 087
Actifs disponibles à la vente	102 572	96 739	92 706
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 283	75 170	45 009
Prêts et créances sur la clientèle	426 795	393 133	301 196
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(676)	(295)	(61)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 119	15 149	15 445
Actifs d'impôts courants et différés	3 028	3 443	2 135
Comptes de régularisation et actifs divers	107 028	66 915	65 327
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 749	2 772	1 823
Immeubles de placement	6 074	5 813	5 255
Immobilisations corporelles	12 591	12 470	9 213
Immobilisations incorporelles	1 628	1 569	1 225
Ecart d'acquisition	10 400	10 162	8 079
TOTAL ACTIF	1 663 603	1 440 343	1 258 079
DETTES			
Banques centrales, CCP	2 149	939	742
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	808 793	653 328	610 681
Instruments financiers dérivés de couverture	1 967	1 335	1 015
Dettes envers les établissements de crédit	150 882	143 650	118 893
Dettes envers la clientèle	321 865	298 652	247 494
Dettes représentées par un titre	128 332	121 559	84 629
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1)	367	901
Passifs d'impôts courants et différés	2 040	2 306	2 206
Comptes de régularisation et passifs divers	76 200	53 661	48 446
Provisions techniques des sociétés d'assurance	91 966	87 044	76 523
Provisions pour risques et charges	4 932	4 718	3 850
Dettes subordonnées	17 440	17 960	16 706
Total Dettes	1 606 565	1 385 519	1 212 086
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>	15 716	15 589	9 701
<i>Réserves consolidées</i>	27 250	21 590	19 694
<i>Résultat de la période, part du groupe</i>	4 789	7 308	5 852
Total capital, réserves consolidées, et résultat de la période, part du groupe	47 755	44 487	35 247
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe	4 455	5 025	5 471
Total Part du groupe	52 210	49 512	40 718
Intérêts minoritaires	4 828	5 312	5 275
Total capitaux propres consolidés	57 038	54 824	45 993
TOTAL PASSIF	1 663 603	1 440 343	1 258 079

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU

MOUVEMENTS RELATIFS A L'EXERCICE 2005

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 1er janvier 2005 après affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	17 611	27 059
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	16				16
Réduction de capital	(691)		691		-
Emission d'actions de préférence		1 114			1 114
Mouvements sur actions propres			(248)	(42)	(290)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			37	4	41
Rémunération des actions de préférence					-
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				(90)	(90)
	(675)	1 114	480	(128)	791
Autres variations				(22)	(22)
Gains ou pertes latents de la période :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2005				3 176	3 176
Capitaux propres au 30 juin 2005 ⁽¹⁾	11 434	1 114	(2 181)	20 637	31 004
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	270				270
Réduction de capital	(2 003)		2 003		-
Emission d'actions de préférence		1 310			1 310
Mouvements sur actions propres			13	(21)	(8)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			-	31	31
Rémunération des actions de préférence				(19)	(19)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				(2)	(2)
	(1 733)	1 310	2 016	(11)	1 582
Autres variations				(15)	(15)
Gains ou pertes latents de la période :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2005				2 676	2 676
Capitaux propres au 31 décembre 2005	9 701	2 424	(165)	23 287	35 247

(1) Les modifications relatives à l'incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005, intervenues postérieurement à la publication des comptes du premier semestre 2005, et portant sur des options de vente attribuées par le Groupe à certains actionnaires minoritaires de filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, sur l'option d'achat accordée au second actionnaire d'une filiale non consolidée du Groupe faisant l'objet d'un contrôle conjoint, ainsi que sur l'acquisition par le Groupe de titres émis par des filiales contrôlées de manière exclusive, ont conduit à diminuer au 30 juin 2005 les réserves consolidées, part du groupe, de 139 millions d'euros et les intérêts minoritaires de 96 millions d'euros.

1^{ER} JANVIER 2005 AU 30 JUIN 2007

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Ecart sur actifs disponibles à la vente	Ecart sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(172)	3 329	436	3 593	30 652	4 819	(111)	4 708	35 360
			-	16			-	16
			-	-			-	-
			-	1 114			-	1 114
			-	(290)			-	(290)
			-	41			-	41
			-	-	(148)		(148)	(148)
			-	(90)	(72)		(72)	(162)
-	-	-	-	791	(220)	-	(220)	571
			-	(22)	(3)		(3)	(25)
	849	96	945	945		(6)	(6)	939
	(532)		(532)	(532)			-	(532)
410			410	410		158	158	568
(33)		(1)	(34)	(34)			-	(34)
377	317	95	789	789	-	152	152	941
				3 176	188		188	3 364
205	3 646	531	4 382	35 386	4 784	41	4 825	40 211
			-	270			-	270
			-	-			-	-
			-	1 310	163		163	1 473
			-	(8)			-	(8)
			-	31			-	31
			-	(19)	(111)		(111)	(130)
			-	(2)	94		94	92
-	-	-	-	1 582	146	-	146	1 728
			-	(15)	9		9	(6)
	1 169	(286)	883	883		7	7	890
	(170)		(170)	(170)			-	(170)
135			135	135		45	45	180
26	212	3	241	241			-	241
161	1 211	(283)	1 089	1 089	-	52	52	1 141
				2 676	243 ⁽²⁾		243	2 919
366	4 857	248	5 471	40 718	5 182	93	5 275	45 993

(2) La part de résultat de la période afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est affectée aux réserves, part du groupe, sous la rubrique « Autres variations » et représente 3 millions d'euros au 2^{ème} semestre 2005.

MOUVEMENTS RELATIFS A L'EXERCICE 2006

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 31 décembre 2005	9 701	2 424	(165)	23 287	35 247
Affectation du résultat de l'exercice 2005				(2 163)	(2 163)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 après affectation du résultat	9 701	2 424	(165)	21 124	33 084
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	5 567				5 567
Emission d'actions de préférence		1 398			1 398
Mouvements sur actions propres			(327)	(19)	(346)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			44	(6)	38
Rémunération des actions de préférence				(18)	(18)
Incidence de la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro					-
Incidence des acquisitions postérieures à la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro				(1 880)	(1 880)
Autres opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				79	79
	5 567	1 398	(283)	(1 844)	4 838
Autres variations				(15)	(15)
Gains ou pertes latents de la période :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2006				3 914	3 914
Capitaux propres au 30 juin 2006	15 268	3 822	(448)	23 179	41 821
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	338				338
Emission et remboursement d'actions de préférence		625			625
Mouvements sur actions propres			(1 379)	(51)	(1 430)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			41	36	77
Rémunération des actions de préférence				(62)	(62)
Distribution complémentaire relative au résultat de l'exercice 2005					-
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Incidence de la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro					-
Incidence des acquisitions postérieures à la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro				(210)	(210)
Autres opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				(63)	(63)
	338	625	(1 338)	(350)	(725)
Autres variations	(17)			14	(3)
Gains ou pertes latents de la période :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2006				3 394	3 394
Capitaux propres au 31 décembre 2006	15 589	4 447	(1 786)	26 237	44 487

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Ecart sur actifs disponibles à la vente	Ecart sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
366	4 857	248	5 471	40 718	5 182	93	5 275	45 993
			-	(2 163)	(113)		(113)	(2 276)
366	4 857	248	5 471	38 555	5 069	93	5 162	43 717
			-	5 567			-	5 567
			-	1 398			-	1 398
			-	(346)			-	(346)
			-	38			-	38
			-	(18)	(155)		(155)	(173)
			-	-	2 476		2 476	2 476
			-	(1 880)	(2 319)		(2 319)	(4 199)
			-	79	221		221	300
-	-	-	-	4 838	223	-	223	5 061
			-	(15)	(12)		(12)	(27)
	(510)	(398)	(908)	(908)		25	25	(883)
	(372)	-	(372)	(372)			-	(372)
(497)			(497)	(497)		(138)	(138)	(635)
1	35	4	40	40			-	40
(496)	(847)	(394)	(1 737)	(1 737)	-	(113)	(113)	(1 850)
				3 914	268 ⁽¹⁾		268	4 182
(130)	4 010	(146)	3 734	45 555	5 548	(20)	5 528	51 083
			-	338			-	338
			-	625	(369)		(369)	256
			-	(1 430)			-	(1 430)
			-	77			-	77
			-	(62)	(70)		(70)	(132)
			-	-	(12)		(12)	(12)
			-	-	(13)		(13)	(13)
			-	-	(108)		(108)	(108)
			-	(210)	(41)		(41)	(251)
			-	(63)	169		169	106
-	-	-	-	(725)	(444)	-	(444)	(1 169)
			-	(3)	25		25	22
	1 613	136	1 749	1 749		1	1	1 750
	(181)	(99)	(280)	(280)			-	(280)
(166)			(166)	(166)		(20)	(20)	(186)
(2)	(11)	1	(12)	(12)			-	(12)
(168)	1 421	38	1 291	1 291	-	(19)	(19)	1 272
				3 394	222 ⁽¹⁾		222	3 616
(298)	5 431	(108)	5 025	49 512	5 351	(39)	5 312	54 824

(1) La part de résultat de la période afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est affectée aux réserves, part du groupe, sous la rubrique « Autres variations » et représente 4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2006 et 6 millions au 2^{ème} semestre 2006 .

MOUVEMENTS RELATIFS AU 1^{ER} SEMESTRE 2007

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 31 décembre 2006	15 589	4 447	(1 786)	26 237	44 487
Affectation du résultat de l'exercice 2006				(2 801)	(2 801)
Capitaux propres au 31 décembre 2006 après affectation du résultat	15 589	4 447	(1 786)	23 436	41 686
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	115				115
Emission et remboursement d'actions de préférence		2 009			2 009
Mouvements sur actions propres			(565)	-	(565)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(25)	(5)	(30)
Rémunération des actions de préférence				(66)	(66)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Incidence complémentaire sur l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro				(134)	(134)
Autres opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				-	-
	115	2 009	(590)	(205)	1 329
Autres variations	12			(61)	(49)
Gains ou pertes latents de la période :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2007				4 789	4 789
Capitaux propres au 30 juin 2007	15 716	6 456	(2 376)	27 959	47 755

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Ecart sur actifs disponibles à la vente	Ecart sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(298)	5 431	(108)	5 025	49 512	5 351	(39)	5 312	54 824
			-	(2 801)	(155)		(155)	(2 956)
(298)	5 431	(108)	5 025	46 711	5 196	(39)	5 157	51 868
			-	115			-	115
			-	2 009	(492)		(492)	1 517
			-	(565)			-	(565)
			-	(30)			-	(30)
			-	(66)	(125)		(125)	(191)
			-	-	(5)		(5)	(5)
			-	(134)			-	(134)
			-	-	3		3	3
-	-	-	-	1 329	(619)	-	(619)	710
	44		44	(5)	66		66	61
	409	(320)	89	89		16	16	105
	(603)		(603)	(603)			-	(603)
(123)			(123)	(123)		(21)	(21)	(144)
(2)	24	1	23	23			-	23
(125)	(170)	(319)	(614)	(614)	-	(5)	(5)	(619)
				4 789	229 ⁽¹⁾		229	5 018
(423)	5 305	(427)	4 455	52 210	4 872	(44)	4 828	57 038

(1) La part de résultat de la période afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est affectée aux réserves, part du groupe, sous la rubrique « Autres variations » et représente 6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2007.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2007

En millions d'euros	Note	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Résultat avant impôts		6 752	5 829	4 516
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments		(14 285)	5 864	229
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 311	1 187	366
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(11)	(10)	(25)
Dotations nettes aux provisions		4 922	1 489	3 167
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(217)	(121)	(176)
Produits nets des activités d'investissement		(57)	(32)	(110)
(Produits) pertes nets des activités de financement		(197)	74	(161)
Autres mouvements		(20 036)	3 277	(2 832)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		6 047	(326)	(4 495)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit		20 057	(5 614)	5 623
(Diminution) augmentation de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle		(4 417)	13 375	(6 700)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(7 405)	(6 262)	(2 699)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(967)	(1 342)	(347)
Impôts versés		(1 221)	(483)	(372)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(1 486)	11 367	250
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux acquisitions et cessions d'entités consolidées	4.c	(145)	(14 170)	227
Diminution nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		(584)	(429)	(397)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(729)	(14 599)	(170)
(Diminution) augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 298)	2 946	(2 285)
Autre augmentation de trésorerie résultant des activités de financement		1 933	149	4 386
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(1 365)	3 095	2 101
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(120)	(416)	399
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		(3 700)	(553)	2 580
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		16 074	8 565	7 346
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		8 712	6 642	6 634
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		7 362	1 923	712
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		12 374	8 012	9 926
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		9 006	10 036	9 682
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		3 368	(2 024)	244
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(3 700)	(553)	2 580

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

L'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 des nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne n'a pas eu d'incidence sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2007.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt contre 4 millions d'euros en 2005, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;

GROUPE BNP PARIBAS

- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

GROUPE BNP PARIBAS

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" ⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

¹ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités

GROUPE BNP PARIBAS

comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transactions),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les plus et moins values de cession réalisées sur les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• Date de comptabilisation des opérations sur titres

<i>Catégorie comptable</i>	<i>Date de comptabilisation</i>
- Titres en valeur de marché par résultat	Date de négociation
- Titres en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Date de négociation
- Titres en actifs financiers disponibles à la vente	Date de négociation
- Opérations de pensions en valeur de marché par résultat	Date de règlement livraison
- Opérations de pensions en prêts et créances et en dettes	Date de règlement livraison
- Vente de titres empruntés	Date de règlement livraison

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires² libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données

² Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée par le produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

1.c.6 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Lors de l'adoption des normes comptables internationales au 1er janvier 2005, la banque a maintenu le classement en dettes des titres subordonnés à durée indéterminée et des autres titres subordonnés perpétuels. Interrogé depuis lors sur l'application des règles d'IAS 32 (Instruments financiers : informations à fournir et présentation) au classement de ces instruments, l'organisme d'interprétation des normes comptables internationales (IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee) a rejeté la demande d'interprétation en novembre 2006 au bénéfice d'un examen par l'IASB (International Accounting Standard Board) des commentaires reçus. Dans l'attente d'un avis formel de l'IASB, la banque maintient en dettes le classement de ces instruments qu'elle considère effectivement comme de la dette et non comme des capitaux propres. Les effets d'un reclassement éventuel en capitaux propres ne seraient pas significatifs.

1.c.7 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des instruments de dettes, si le contrat contient une obligation éventuelle ou non de rachat par l'émetteur de ses propres actions.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

1.c.8 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transactions

Les dérivés détenus à des fins de transactions sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne, des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Les opérations de couverture de résultats futurs au titre du risque de change ont été traitées comme telles jusqu'au 31 décembre 2005 dès lors que la devise couverte était différente de l'euro. Un amendement de la norme IAS 39, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 a conduit à ne plus rendre éligibles à ce type de couverture les transactions opérées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité ayant négocié lesdites transactions, et à déqualifier en conséquence, les couvertures existant à cette date.

GROUPE BNP PARIBAS

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.9 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées, l'équilibre entre l'offre et la demande assuré, ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est appliqué à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

GROUPE BNP PARIBAS

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.10 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

1.c.11 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.12 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

GROUPE BNP PARIBAS

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

GROUPE BNP PARIBAS

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun

GROUPE BNP PARIBAS

corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des

éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Offre de souscription d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, à la date de souscription, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2007

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, et la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition des instruments dérivés. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques d'intérêts de ces opérations. Cette disposition, appliquée pour la première fois lors de la clôture de l'exercice 2006, permet une meilleure représentation économique des opérations désignées comme évaluées en valeur de marché par résultat en adoptant un traitement symétrique pour les intérêts des instruments couverts et ceux des instruments financiers qui en couvrent les risques, en cohérence avec la classification choisie pour les instruments financiers couverts concernés. L'effet de ce mode de représentation aurait conduit à reclasser un produit de 238 millions d'euros au titre du premier semestre 2005 et de 83 millions d'euros au titre du premier semestre 2006 de la rubrique « Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat » à la rubrique « Portefeuille de transactions - dettes représentées par un titre » au sein de la « marge d'intérêts ».

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2007			1 ^{er} semestre 2006			1 ^{er} semestre 2005
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Net
Opérations avec la clientèle	12 069	(5 205)	6 864	9 228	(3 454)	5 774	3 939
Comptes et prêts / emprunts	11 327	(5 093)	6 234	8 695	(3 389)	5 306	3 504
Opérations de pensions	11	(72)	(61)	4	(41)	(37)	(31)
Opérations de location-financement	731	(40)	691	529	(24)	505	466
Opérations interbancaires	2 362	(3 591)	(1 229)	2 352	(3 473)	(1 121)	(446)
Comptes et prêts / emprunts	2 216	(3 359)	(1 143)	2 270	(3 238)	(968)	(459)
Opérations de pensions	146	(232)	(86)	82	(235)	(153)	13
Emprunts émis par le groupe	-	(3 510)	(3 510)	-	(2 421)	(2 421)	(1 670)
Instruments de couverture de résultats futurs	910	(462)	448	1 369	(689)	680	124
Instruments de couverture de valeur des portefeuilles couverts en taux	685	(472)	213	562	(417)	145	20
Portefeuille de transaction	9 649	(10 101)	(452)	6 239	(6 511)	(272)	39
Titres à revenu fixe	1 832	-	1 832	1 253	-	1 253	973
Opérations de pensions	7 784	(8 514)	(730)	4 939	(5 533)	(594)	(264)
Prêts / emprunts	33	(95)	(62)	47	(77)	(30)	(29)
Dettes représentées par un titre	-	(1 492)	(1 492)	-	(901)	(901)	(641)
Actifs disponibles à la vente	1 771	-	1 771	1 587	-	1 587	1 367
Actifs détenus jusqu'à échéance	370	-	370	367	-	367	414
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	27 816	(23 341)	4 475	21 704	(16 965)	4 739	3 787

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 157 millions d'euros au premier semestre 2007, 131 millions d'euros au premier semestre 2006 et à 100 millions d'euros au premier semestre 2005.

2.b GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transactions et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

Les gains nets du portefeuille de transactions comprennent également les éléments de résultat provenant de l'inefficacité des opérations de couverture de valeur, de couverture de résultats futurs et d'investissements nets en devises.

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2007			1 ^{er} semestre 2006			1 ^{er} semestre 2005
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Total
Titres à revenu fixe	(790)	879	89	(800)	900	100	(137)
Titres à revenu variable	4 608	45	4 653	2 469	148	2 617	2 215
<i>dont dividendes</i>	1 522	19	1 541	1 283	10	1 293	1 091
Instruments financiers dérivés	(464)	-	(464)	837	-	837	226
Opérations de pension	8	45	53	(11)	10	(1)	(26)
Prêts	17	(139)	(122)	(69)	17	(52)	46
Emprunts	44	134	178	95	(18)	77	(65)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18	-	18	93	-	93	69
Réévaluation des positions de change	391	-	391	27	-	27	26
Total	3 832	964	4 796	2 641	1 057	3 698	2 354

2.c GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	17	22	90
Plus values nettes de cession	17	22	90
Actions et autres titres à revenu variable	1 501	892	929
Produits de dividendes	536	358	218
Charge de dépréciation	(16)	(40)	(26)
Plus-values nettes de cession	981	574	737
Total	1 518	914	1 019

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.e).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés », et inscrits en résultat s'établit à 1 257 millions d'euros au cours du premier semestre 2007, 509 millions d'euros au cours du premier semestre 2006 et à 595 millions d'euros au cours du premier semestre 2005.

2.d PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2007			1 ^{er} semestre 2006			1 ^{er} semestre 2005
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	10 086	(8 813)	1 273	7 740	(6 590)	1 150	741
Produits nets des immeubles de placement	396	(114)	282	311	(88)	223	218
Produits nets des immobilisations en location simple	1 945	(1 601)	344	1 707	(1 434)	273	276
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	90	(16)	74	57	(9)	48	62
Autres produits	487	(290)	197	286	(160)	126	43
Total net des produits et charges des autres activités	13 004	(10 834)	2 170	10 101	(8 281)	1 820	1 340

- Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Primes acquises brutes	8 415	8 225	6 414
Variation des provisions techniques	(4 749)	(3 195)	(3 934)
Charges des prestations des contrats	(3 731)	(3 509)	(2 706)
Charges nettes des cessions en réassurance	(16)	(2)	(4)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	1 358	(440)	951
Autres produits nets	(4)	71	20
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 273	1 150	741

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

2.e COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées au titre du risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Dotations aux dépréciations	(1 602)	(1 253)	(864)
Reprises de dépréciations	1 019	1 040	676
Récupérations sur créances amorties	177	106	56
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(112)	(130)	(80)
Total du coût du risque de la période	(518)	(237)	(212)

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10	(4)	(4)
Prêts et créances sur la clientèle	(526)	(245)	(198)
Actifs financiers disponibles à la vente	1	26	7
Engagements par signature et divers	(3)	(14)	(17)
Total du coût du risque de la période	(518)	(237)	(212)

2.f IMPOT SUR LES BENEFICES

- Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros, au	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Charge des impôts courants	(1 509)	(1 424)	(982)
Charge nette des impôts différés	(219)	(219)	(170)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 728)	(1 643)	(1 152)

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de cinq pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale) ;
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer ;
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Epargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers ;
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de Taux et Change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets).

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

L'analyse géographique des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

GRUPE BNP PARIBAS

- Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité

En millions d'Euros,	Banque de détail en France			BNL banca commerciale			SFDI			AMS		
	1er semestre 2007	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2007	1er semestre 2006 ⁽¹⁾	1er semestre 2005	1er semestre 2007	1er semestre 2006 ⁽¹⁾	1er semestre 2005 ⁽²⁾	1er semestre 2007	1er semestre 2006 ⁽¹⁾	1er semestre 2005
Produit net bancaire	2 909	2 888	2 607	1 267	590	-	3 915	3 591	2 778	2 640	2 165	1 695
Charges générales d'exploitation	(1 870)	(1 817)	(1 750)	(829)	(415)	-	(2 248)	(2 013)	(1 549)	(1 594)	(1 327)	(1 092)
Coût du risque	(63)	(62)	(86)	(131)	(54)	-	(442)	(338)	(250)	(2)	7	(7)
Résultat d'exploitation	976	1 009	771	307	121	-	1 225	1 240	979	1 044	845	596
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	1	-	41	44	63	18	7	-
Autres résultats hors exploitation	-	-	-	(1)	(18)	-	9	38	5	5	(1)	54
Résultat avant impôt	976	1 009	771	306	104	-	1 275	1 322	1 047	1 067	851	650

(1) : La création au sein de BNP Paribas d'un nouveau pôle dédié aux activités de banque de détail des particuliers et entreprises en Italie au cours du premier semestre 2007 a conduit à procéder à des transferts d'activités entre les différents métiers du groupe. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2006 et 2007, les agrégats de 2006 ont été retraités en cohérence avec la nouvelle organisation.

(2) : Les changements internes d'organisation au sein des pôles BFI et SFDI au cours du premier semestre 2006 ont conduit à procéder à des transferts d'activités entre Conseils et marchés de capitaux et Métiers de financement d'une part, et entre les pôles SFDI et Autres activités d'autre part. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2005, 2006 et 2007, les agrégats de 2005 ont été retraités en cohérence avec la nouvelle organisation. Les ajustements qui en résultent :

- sont sans effet sur les résultats d'ensemble du pôle BFI ; ils s'élèvent à 63 millions d'euros sur le PNB de chacun des deux sous-ensembles de BFI, 42 millions d'euros sur les charges générales d'exploitation, 9 millions d'euros sur les Autres résultats hors exploitation et 30 millions d'euros sur les Résultats avant impôt,
- diminuent pour 13 millions d'euros le PNB, le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du pôle SFDI au profit du pôle Autres activités pour les mêmes agrégats.

(3) : y compris Klépierre et les entités anciennement dénommées BNP Paribas Capital

- Informations par secteur géographique

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'Euros,	France			Autres pays européens			Amériques		
	1er semestre 2007	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2007	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2007	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Produit net bancaire	8 007	7 723	6 243	4 990	3 361	2 227	2 149	1 940	1 588

Banque de Financement et d'Investissement						Autres activités ⁽³⁾			Total Groupe		
Conseils et marchés de capitaux			Métiers de financement								
1er semestre 2007	1er semestre 2006 ⁽¹⁾	1er semestre 2005 ⁽²⁾	1er semestre 2007	1er semestre 2006 ⁽¹⁾	1er semestre 2005 ⁽²⁾	1er semestre 2007	1er semestre 2006 ⁽¹⁾	1er semestre 2005 ⁽²⁾	1er semestre 2007	1er semestre 2006	1er semestre 2005
3 436	2 955	1 848	1 439	1 326	1 286	821	547	560	16 427	14 062	10 774
(2 045)	(1 872)	(1 319)	(591)	(552)	(498)	(257)	(154)	(130)	(9 434)	(8 150)	(6 338)
			115	143	97	5	67	34	(518)	(237)	(212)
1 391	1 083	529	963	917	885	569	460	464	6 475	5 675	4 224
9	2	1	-	-	-	149	67	112	217	121	176
23	36	35	49	-	5	(25)	(22)	17	60	33	116
1 423	1 121	565	1 012	917	890	693	505	593	6 752	5 629	4 516

Asie - Océanie			Autres pays			Total Groupe		
1er semestre 2007	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2007	1er semestre 2006	1er semestre 2005	1er semestre 2007	1er semestre 2006	1er semestre 2005
839	683	430	442	355	286	16 427	14 062	10 774

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004	884 700 444	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 25 janvier 2005	518 758	2	(1)	(1)
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 10 mai 2005	(13 994 568)	2	28-mai-04	23-mars-05
Nombre d'actions émises au 30 juin 2005	871 224 634	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 20 juillet 2005	1 397 501	2	(1)	(1)
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 000 000	2	14-mai-03	04-févr-04
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 29 novembre 2005	(39 374 263)	2	18-mai-05	13-juin-05
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005	838 247 872	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 23 janvier 2006	1 369 623	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 27 mars 2006	971 037	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 31 mars 2006	84 058 853	2	28-mai-04	14-févr-06
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 6 juin 2006	945	2	23-mai-06	27-mars-06
Nombre d'actions émises au 30 juin 2006	924 648 330	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 26 juillet 2006	1 148 759	2	(1)	(1)
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	4 670 388	2	14-mai-03	14-févr-06
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006	930 467 477	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 22 janvier 2007	2 411 013	2	(1)	(1)
Nombre d'actions émises au 30 juin 2007	932 878 490	2		

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Au 30 juin 2007, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 932 878 490 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (930 467 477 actions au 31 décembre 2006). En outre, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions, 3 236 046 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2006 et 584 819 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 ont été souscrites par les salariés sur le premier semestre 2007. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 20 juillet 2007.

Au premier semestre 2007, les autorisations relatives aux opérations sur le capital résultent des résolutions suivantes prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

Les seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 ont autorisé le Conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,32 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 160 millions d'actions sans droit préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être

supérieur à 10 milliards d'euros pour l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et 7 milliards d'euros pour celle avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces autorisations sont données pour une durée de 26 mois.

La dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 dispose que le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social par incorporation de réserves dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

La vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 décide de fixer à 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et à 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être réalisées ou émis en vertu des autorisations conférées par les seizième, dix-septième et dix-neuvième résolutions ci-dessus.

La vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, modifiée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, a autorisé le Conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Les opérations envisagées au sein de la présente résolution pourront également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du 23 mai 2006.

Au premier semestre 2007, aucun titre n'a été émis en vertu de ces délégations.

La onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois. En outre, l'Assemblée Générale mixte délègue au Conseil d'administration tout pouvoir pour procéder à la réduction du capital de BNP Paribas par annulation de 2 638 403 de ses propres actions, acquises à la suite d'une transmission de patrimoine à titre universel dans le cadre de la fusion-absorption de la Société Centrale d'Investissements par BNP Paribas le 23 mai 2006. Enfin, le Conseil d'administration est autorisé à imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois et elles se substituent à celle accordée par la vingt-troisième résolution du 23 mai 2006.

Au premier semestre 2007, il n'y a pas eu d'annulation d'actions.

La douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 visant à approuver la fusion-absorption de la société BNL par BNP Paribas a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission, au titre de la rémunération des actionnaires de la société BNL, d'actions de BNP Paribas, d'une valeur nominale de deux euros chacune, dont le nombre sera compris entre 402 735 et 1 539 740 en fonction du nombre d'actions de la société BNL détenues par des tiers au jour de la réalisation définitive de la fusion, cette date intervenant au plus tard le 31 décembre 2007.

- Actions de préférence et assimilées

- Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote (« preferred shares »). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée

GROUPE BNP PARIBAS

de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les actions de préférence peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux actions de préférence (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu à taux fixe pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération à taux fixe respectivement durant 5 ans minimum pour la première et 10 ans pour la seconde. Les titres de la première de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en octobre 2006, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2007, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNP US Funding	décembre 1997	USD	500 millions	7,738%	10 ans	Weekly Libor + 2,8%
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003%	10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%

⁽¹⁾ avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé « Intérêts minoritaires » au compte de résultat.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, l'une de 1 000 millions d'euros, et l'autre de 400 millions de dollars. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En avril 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, l'une de 750 millions d'euros, et l'autre de 450 millions de livres sterling. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor pour la première, et sur Libor pour la seconde.

En juillet 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée. La première émission d'un montant de 150 millions d'euros offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission en euros pourront être remboursés à l'issue d'une période de 20 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2026, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor. La seconde émission d'un montant de 325 millions de livres sterling offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission en livres sterling pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En avril 2007, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 750 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2017, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor.

En juin 2007, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée. La première émission d'un montant de 600 millions de dollars, offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission

GROUPE BNP PARIBAS

pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. La seconde émission d'un montant de 1 100 millions de dollars offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 30 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2037, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (actions de préférence) au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350 millions	5,186%	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,68%
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000 millions	4,875%	6 ans	4,875%
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400 millions	6,250%	6 ans	6,250%
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750 millions	4,730%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,69%
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450 millions	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13%
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150 millions	5,450%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,92%
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325 millions	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81%
BNP Paribas SA	avril 2007	EUR	750 millions	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,72%
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	600 millions	6,500%	5 ans	6,50%
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	1 100 millions	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,29%

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, le conseil a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas à la date du 22 janvier 2007, en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière. Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 105 euros par action. Cette autorisation se substitue à celle accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 et est consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 30 juin 2007, le Groupe BNP Paribas détenait 33 156 988 actions BNP Paribas représentant 2 376 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 1er janvier 2005	55 112 609	2 693	(599 870)	(32)	54 512 739	2 661
Acquisitions effectuées	7 217 977	393			7 217 977	393
Réduction de capital	(13 994 568)	(691)			(13 994 568)	(691)
Autres mouvements	(3 279 300)	(155)	(453 012)	(27)	(3 732 312)	(182)
Actions détenues au 30 juin 2005	45 056 718	2 240	(1 052 882)	(59)	44 003 836	2 181
Acquisitions effectuées	4 459 091	283			4 459 091	283
Réduction de capital	(39 374 263)	(2 003)			(39 374 263)	(2 003)
Autres mouvements	(1 081 527)	(59)	(3 282 855)	(237)	(4 364 382)	(296)
Actions détenues au 31 décembre 2005	9 060 019	461	(4 335 737)	(296)	4 724 282	165
Acquisitions effectuées	6 635 173	472			6 635 173	472
Autres mouvements	(1 576 032)	(73)	(1 177 008)	(116)	(2 753 040)	(189)
Actions détenues au 30 juin 2006	14 119 160	860	(5 512 745)	(412)	8 606 415	448
Acquisitions effectuées	5 877 695	473			5 877 695	473
Autres mouvements	(751 347)	(41)	11 479 146	906	10 727 799	865
Actions détenues au 31 décembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786
Acquisitions effectuées	20 275 837	1 690			20 275 837	1 690
Autres mouvements	1 342 818	75	(13 673 576)	(1 175)	(12 330 758)	(1 100)
Actions détenues au 30 juin 2007	40 864 163	3 057	(7 707 175)	(681)	33 156 988	2 376

- Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	1 ^{er} semestre 2007	1 ^{er} semestre 2006	1 ^{er} semestre 2005
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	4 707	3 863	3 176
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	901 299 282	874 693 853	834 519 314
Effet des actions ordinaires potentielles dilutives	8 174 299	9 743 799	6 842 851
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	909 473 581	884 437 652	841 362 165
Résultat de base par action (en euros)	5,22	4,42	3,81
Résultat dilué par action (en euros)	5,18	4,37	3,77

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

GROUPE BNP PARIBAS

L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 31 mars 2006 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à modifier le résultat par action du premier semestre 2005 et du premier semestre 2006 tel que publiés (respectivement 3,84 euros et 4,43 euros pour le résultat de base par action et 3,82 euros et 4,39 euros pour le résultat dilué par action) afin de rendre comparable les résultats par action des deux exercices présentés.

Le dividende par action versé en 2007 au titre du résultat de l'exercice 2006 s'est élevé à 3,10 euros contre 2,60 euros versé en 2006 au titre du résultat de l'exercice 2005 et 2 euros versé en 2005 au titre du résultat de l'exercice 2004.

4.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante										
BNP Paribas SA							France	IG	100,00%	100,00%
Banque de Détail en France										
Banque de Bretagne							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement SA							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor							France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofiloisirs				2			France	ME	33,33%	33,33%
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)										
Artigiancassa SPA			1				Italie	IG	73,86%	73,19%
Artigiansoa - Org. Di Attestazione SPA			1	7			Italie	ME	80,00%	58,56%
Banca Nazionale del Lavoro SPA			1				Italie	IG	99,10%	99,10%
BNL Broker Assicurazioni SPA			1	8			Italie	IG	100,00%	99,10%
BNL Direct Services SPA			1				Italie	IG	100,00%	99,10%
BNL Edizioni SRL			1	7			Italie	ME	100,00%	99,10%
BNL Finance SPA			1				Italie	IG	100,00%	99,10%
BNL International Investment SA			1				Luxembourg	IG	100,00%	99,10%
BNL Partecipazioni SPA			1				Italie	IG	100,00%	99,10%
BNL Positivity SRL			1				Italie	IG	51,00%	50,54%
BNL Progetto SPA				2			Italie	IG	100,00%	99,10%
Creaimpresa SPA (Groupe)			1	7			Italie	ME	76,90%	56,29%
International Factors Italia SPA - Ifitalia			1				Italie	IG	99,51%	98,62%
Serfactoring SPA			1				Italie	ME	27,00%	26,67%
Structures Ad Hoc										
Vela ABS			1				Italie	IG		
Vela Home SRL			1				Italie	IG		
Vela Public Sector SRL			1				Italie	IG		
Service Financiers et Banque de Détail à l'International										
Banque de Détail aux Etats-Unis										
BancWest Corporation							Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bank of the West							Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Incorporated							Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank							Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Union Safe Deposit Bank	5						Etats-Unis			
Location-Financement										
Albury Asset Rentals Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
All In One Allemagne							Allemagne	IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH				12	8		Autriche	IG	100,00%	100,00%
Antin Bail							France	IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance							France	IG	51,00%	51,00%
Avelingen Finance BV	1			4			Pays-Bas			
Barloworld Hefttruck BV	1						Pays-Bas	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Lease Group							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV	1						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG					2		Autriche	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA							Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group KFT			2				Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	1						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location-Financement (suite)										
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o				12	8		Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT			2				Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group UK PLC							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium							Belgique	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA							Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH							Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Bureau Services Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Centro Leasing SPA							Italie	ME	43,54%	43,54%
Claas Financial Services							France	IG	60,11%	60,11%
Claas Financial Services Limited					2		Royaume-Uni	IG	51,00%	51,00%
Claas Leasing GmbH							Allemagne	IG	100,00%	60,11%
CNH Capital Europe							France	IG	50,10%	50,10%
CNH Capital Europe Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	50,10%
Cofiplan					2		France	IG	99,99%	99,99%
Commercial Vehicle Finance Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cooperleasing SPA			1		13		Italie	ME	50,00%	49,55%
Diamond Finance UK Limited							Royaume-Uni	IG	60,00%	60,00%
Equipment Lease BV	1						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Finance et Gestion SA							France	IG	70,00%	70,00%
Geveke Rental BV	1			4			Pays-Bas			
H.F.G.L Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
HIH Management Limited				4			Royaume-Uni			
Humberclyde Commercial Investments Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Finance Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Industrial Finance Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Investments Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Management Services Limited					4		Royaume-Uni			
Humberclyde Spring Leasing Limited					4		Royaume-Uni			
Leaseco International BV	1						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Leasing J. Van Breda & Cie			1	5			Belgique			
Locafit SPA			1		13		Italie	IG	100,00%	99,10%
Localrice Italiana SPA			1		13		Italie	IG	100,00%	99,10%
Localrice Strumentale SRL			1		13		Italie	ME	100,00%	99,10%
Manitou Finance Limited				2			Royaume-Uni	IG	51,00%	51,00%
Natiobail							France	IG	100,00%	100,00%
Natiocrédibail							France	IG	100,00%	100,00%
Natiocrédimurs							France	IG	100,00%	100,00%
Natioénergie							France	IG	100,00%	100,00%
Norbail Snc	4						France			
Norbail Location	4						France			
Paricomi							France	IG	100,00%	100,00%
SAS MFF	2						France	IG	51,00%	51,00%
Same Deutz-Fahr Finance							France	IG	99,97%	99,97%
Same Deutz Fahr Finance Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
S C A U	4						France			
UFB Asset Finance Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Care Group Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Care (Cheshire) Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Corporate Finance Limited					4		Royaume-Uni			
United Inns Management Limited					4		Royaume-Uni			

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédits à la consommation										
Axa Banque Financement	4			2			France	ME	35,00%	35,00%
Banco Cetelem Argentina	4				11		Argentine	IG	60,00%	60,00%
Banco Cetelem Portugal							Portugal	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA							Espagne	IG	100,00%	100,00%
Bieffe 5 SPA					2		Italie	ME	50,00%	50,00%
Caisse d'Epargne Financement - CEFI							France	ME	33,00%	33,00%
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC							Brésil	ME	40,00%	40,00%
Cetelem							France	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Algérie				12	8		Algérie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem America							Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia					2		Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank Gmbh							Allemagne	IG	50,10%	50,10%
Cetelem Bank SA	2						Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Belgium							Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV							Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil							Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR							République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA			1				Roumanie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Maroc	1						Maroc	IG	99,79%	92,82%
Cetelem Mexico SA de CV				12	8		Mexique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA							Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited				12	8		Chine	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Serviços Limitada					2		Brésil	ME	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko			2				Slovaquie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande							Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail							France	IG	100,00%	100,00%
Cofidis France							France	ME	15,00%	15,00%
Cofinoga							France	IP	100,00%	50,00%
Cofiparc SNC							France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce							France	IG	100,00%	100,00%
Credial Italie SPA			2				Italie	IP	50,00%	50,00%
Credisson Holding Limited			1				Chypre	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles							France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane							France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien							France	IG	97,81%	97,81%
Effico Iberia	2						Espagne	IG	100,00%	100,00%
Effico Soreco							France	IG	99,95%	99,95%
Eurocredito							Espagne	IG	100,00%	100,00%
Facet							France	IG	100,00%	100,00%
Fidem							France	IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA							Espagne	IG	100,00%	100,00%
Findomestic							Italie	IP	50,00%	50,00%
Findomestic Banka a.d				12			Serbie	ME	50,00%	49,83%
Fortis Crédit		3					Belgique			
KBC Pinto Systems				2			Belgique	ME	39,99%	39,99%
Laser (Groupe)			10				France	IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance							France	IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem							Hongrie	IG	100,00%	100,00%
Métier Regroupement de Crédits				12	8		France	IG	100,00%	100,00%
Monabank				2			France	ME	34,00%	34,00%
Norrsken Finance							France	IG	51,00%	51,00%
Novacredit				2			France	ME	34,00%	34,00%
Projeo				2			France	IG	50,97%	50,97%
SA Domofinance	2		9				France	IP	55,00%	55,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédits à la consommation (suite)										
Servicios Financieros Carrefour EFC							Espagne	ME	40,00%	40,00%
Société de Paiement Pass							France	ME	40,01%	40,01%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada				2			Brésil	IP	50,00%	50,00%
dont Fonds Communs de Créances										
FCC Findomestic			4				Italie			
FCC Master Dolphin							Italie	IP	50,00%	0,00%
FCC Master Noria			4				France			
FCC Retail ABS Finance		2					France	IG	100,00%	100,00%
Crédits immobiliers										
Abbey National France	1	5					France			
Banca UCB SPA							Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Invest Immo							France	IG	100,00%	100,00%
SAS Prêts et Services							France	IG	100,00%	100,00%
UCB							France	IG	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken							Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse				12	8		Suisse	IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	9						Espagne	IP	50,00%	50,00%
dont Fonds Communs de Créances										
FCC Domos 2003							France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos							France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos 4							France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos 5							France	IG	100,00%	100,00%
FCC U.C.I 4-17 (ex FCC 4-16)	9						Espagne	IP	50,00%	50,00%
Location longue durée avec services										
Arius Finance Holding		5					France			
Arius SA							France	IG	100,00%	100,00%
Arma Beheer BV							Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Artegy Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS							France	IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium							Belgique	IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Limitada				12			Brésil	ME	100,00%	100,00%
Arval Business Services Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval BV							Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Arval Deutschland GmbH							Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Arval ECL SAS							France	IG	100,00%	100,00%
Arval Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg							Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Arval NV							Belgique	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holding SAS							France	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings UK Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Service Lease CZ				12	8		République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Arval Portugal							Portugal	IG	100,00%	100,00%
Arval Russie				12			Russie	ME	100,00%	99,99%
Arval Schweiz AG							Suisse	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease							France	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Espagne							Espagne	IG	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia							Italie	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska SP							Pologne	IG	100,00%	100,00%
Arval Trading			2				France	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchisement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location longue durée avec services (suite)										
BNP Paribas Fleet Holdings Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dialcard Fleet Information Services Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dialcard Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Gestion et Location Holding							France	IG	100,00%	100,00%
Harpur UK Limited	4						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Overdrive Business Solutions Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Overdrive Credit Card Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Financial services Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Holdings (1999) Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Investment Services Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Leasing (N°9) Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Treasury Services Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Truck Management Services Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pointeuro Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
The Harpur Group UK Limited							Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Marchés émergents et outre-mer										
Bank of Nanjing (ex Nanjing City Commercial Bank Corp Limited)			1				Chine	ME	19,20%	19,20%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso							Burkina Faso	IG	51,00%	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire							Cote d'Ivoire	IG	67,49%	67,49%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon							Gabon	IG	46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée				2			Guinée	ME	30,83%	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali				12	8		Mali	IG	85,00%	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal							Sénégal	IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien							Madagascar	IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie							Maroc	IG	64,75%	64,75%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso					2		Maroc	IG	100,00%	78,50%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion				12			Maroc	ME	100,00%	64,75%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing							Maroc	IG	72,03%	46,64%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore							Maroc	IG	100,00%	64,75%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge							Djibouti	IG	51,00%	51,00%
BNP Intercontinentale - BNPI							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited							Chypre	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair							Algérie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire							Egypte	IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Martinique							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion							France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Vostok Holdings			2				France	IG	70,00%	70,00%
SIFIDA					4		Luxembourg			
Société Financière pour pays d'Outre Mer - SFOM	4						Suisse			
Turk Ekonomi Bankasi Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	1						Turquie	IP	50,00%	50,00%
Ukrainian Insurance Alliance				12			Ukraine	ME	99,99%	51,00%
UkrSibbank				1			Ukraine	IG	51,00%	51,00%
UkrSibbank LLC				12	8		Russie	IG	100,00%	51,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie							Tunisie	IG	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing							Tunisie	IG	75,40%	37,70%
Structures Ad Hoc										
Vela Lease SRL			1		13		Italie	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchisement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Asset Management & Services									
Assurance									
Assu-Vie SA					12	France	ME	50,00%	50,00%
Banque Financiere Cardif			5			France			
BNL Vita SPA			1	13		Italie	ME	50,00%	49,55%
BNP Paribas Assurance						France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA						Italie	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie						France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska	2					Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros						Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias					12	Brésil	ME	100,00%	100,00%
Cardif Leven						Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros de Vida					12	Mexique	ME	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA					12	Mexique	ME	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited (ex Pinnafrica Holding Limited)					12	Afrique du Sud	ME	98,00%	98,00%
Cardif RD						France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Retraite Assurance Vie			11			France	IG	100,00%	100,00%
Cardif SA						France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardivida Correduria de Seguros					12	Espagne	ME	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni SPA						Italie	IP	49,00%	49,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales						Chili	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Vida SA			11			Chili	IG	100,00%	100,00%
Cybele RE					5	Luxembourg			
Darnell Limited						Irlande	IG	100,00%	100,00%
GIE BNP Paribas Assurance						France	IG	100,00%	100,00%
Global Euro					2	France	IG	100,00%	100,00%
Investlife Luxembourg SA						Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Natio Assurance						France	IP	50,00%	50,00%
Natio Fonds Athenes Investissement 5					2	France	IG	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 1					2	France	IG	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 3					2	France	IG	100,00%	100,00%
Natiovie		5				France			
Patrimoine Management & Associés			1			France	IG	67,00%	67,00%
Pinnacle Insurance Holding PLC						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance Management Services PLC						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance PLC						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pinnafrica Insurance Company Limited					12	Afrique du Sud	ME	100,00%	98,00%
Pinnafrica Insurance Life Limited					12	Afrique du Sud	ME	100,00%	98,00%
Pojistovna Cardif Pro Vita					12	République Tchèque	ME	100,00%	100,00%
SARL Carma Grand Horizon						France	IG	100,00%	100,00%
SARL Reumal Investissements						France	IG	100,00%	100,00%
SCI 104-106 rue Cambronne						France	IG	99,90%	99,90%
SCI 14 rue Vivienne						France	IG	99,90%	99,90%
SCI 24-26 rue Duranton					3	France			
SCI 25 rue Abbe Carton					3	France			
SCI 25 rue Gutenberg					3	France			
SCI 40 rue Abbe Groult					3	France			
SCI 100 rue Lauriston						France	IG	99,90%	99,90%
SCI 6 Square Foch						France	IG	99,90%	99,90%
SCI 8-10 place du Commerce						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Asnieres 1						France	IG	99,90%	99,90%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)									
SCI Beausejour						France	IG	99,90%	99,90%
SCI BNP Paribas Pierre 2						France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulevard Malesherbes						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Boulogne Centre						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Boulogne Nungesser						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Corosa						France	IG	100,00%	100,00%
SCI Courbevoie						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Defense Etoile						France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Vendome						France	IG	100,00%	100,00%
SCI Etoile						France	IG	99,00%	99,00%
SCI Immeuble Demours						France	IG	100,00%	100,00%
SCI Le Chesnay 1					3	France			
SCI Levallois 2						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Maisons 1					3	France			
SCI Malesherbes Courcelles						France	IG	100,00%	100,00%
SCI Montrouge 2					3	France			
SCI Montrouge 3					3	France			
SCI Paris Cours de Vincennes						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Moussorgski						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Residence le Chatelard					4	France			
SCI rue Mederic						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Rueil 1					3	France			
SCI Rueil Ariane						France	IG	99,90%	99,90%
SCI Rueil Caudron						France	IG	100,00%	100,00%
SCI Saint Maurice 2					3	France			
SCI Suresnes 2					3	France			
SCI Suresnes 3						France	IG	99,90%	99,90%
Shinan et Life Corée				2		Corée du sud	IP	50,00%	50,00%
State Bank India Life Cy				2		Inde	ME	26,00%	26,00%
Thai Cardif Insurance Life Company Limited				2		Thaïlande	ME	25,00%	25,00%
Valtires					2	France	IG	100,00%	100,00%
Banque privée									
Banque Privée Anjou (ex Dexia Banque Privée)					1	France	IG	100,00%	100,00%
Bank von Ernst	1	5				France			
Bergues Finance Holding						Bahamas	IG	100,00%	99,99%
BNL International Luxembourg			1		5	Luxembourg			
BNP Paribas Espana SA						Espagne	IG	99,57%	99,57%
BNP Paribas Investment Services LLC						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank						France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco						France	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Private Bank Switzerland			5			Suisse			
Conseil Investissement						France	IG	100,00%	100,00%
Lavoro Bank Ag Zurigo			1		5	Suisse			
Nachenius, Tjeenk et Co NV		1				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Servizio Italia SPA			1		4	Italie			
Société Monégasque de Banque Privée	1	5				France			
United European Bank Switzerland					5	Suisse			
United European Bank Trust Nassau						Bahamas	IG	100,00%	99,99%
Courtage en ligne									
B*Capital						France	IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors France						France	IG	100,00%	100,00%
Cortal Consors Luxembourg	5					Luxembourg			
FundQuest						France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Gestion d'actifs										
BNL Fondi Immobiliari			1		13	Italie	IG	100,00%	99,10%	
BNL Gestioni SGR			1		13	Italie	IG	100,00%	99,10%	
BNP PAM Group						France	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management GmbH					12	Allemagne	ME	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management						France	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada	2					Brésil	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	2		11			Japon	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg						Luxembourg	IG	99,66%	99,66%	
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	5				12	Italie	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management UK Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA					12	Uruguay	ME	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprise					5	France				
BNP Paribas Financière AMS (Fin/AMS)					2	France	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fund Services France	2					France	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Private Equity					12	France	ME	100,00%	100,00%	
BNP Paribas SGIIIC					12	Espagne	ME	100,00%	99,57%	
Cardif Asset Management						France	IG	100,00%	100,00%	
Cardif Gestion d'Actifs				11		France	IG	100,00%	100,00%	
Charter Atlantic Corporation (ex Fischer Francis Trees & Watts)					8	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	
Charter Atlantic Capital corporation					2	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	
Charter Atlantic Securities Incorporation					2	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	
Cooper Neff Alternative Managers					12	8	France	IG	86,10%	86,10%
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)						Royaume-Uni	IP	42,17%	50,00%	
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation					2	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha					2	Japon	IG	100,00%	100,00%	
Fischer Francis Trees & Watts Limited					2	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited					2	Singapour	IG	100,00%	100,00%	
Fischer Francis Trees & Watts UK					2	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	
Fund Quest Incorporation			1			Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	
Overlay Asset Management					12	France	ME	100,00%	100,00%	
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd					12	10	Corée du Sud	IP	50,00%	50,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited					2	Inde	ME	49,90%	49,90%	
Services liés aux titres										
BNP Paribas Fund Services						Luxembourg	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited						Australie	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited						Irlande	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fund Services Holdings						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fund Services UK Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities Services - BP2S						France	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities Services International Holding SA						France	IG	100,00%	100,00%	
Services immobilier										
Asset Partenaires			1			France	IG	99,95%	93,59%	
Atisreal Expertise						France	IG	100,00%	100,00%	
Atisreal Auguste-Thouard						France	IG	100,00%	95,84%	
Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier					5	France				
Atisreal Belgium SA						Belgique	IG	100,00%	100,00%	
Atisreal Benelux SA						Belgique	IG	100,00%	100,00%	
Atisreal Consult					5	France				
Atisreal Consult (ex SAS Astrim)						France	IG	100,00%	100,00%	
Atisreal Consult GmbH						Allemagne	IG	100,00%	100,00%	
Atisreal Espana SA						Espagne	IG	100,00%	100,00%	
Atisreal GmbH						Allemagne	IG	100,00%	100,00%	
Atisreal Holding Belgium SA					5	Belgique				
Atisreal Holding France						France	IG	100,00%	100,00%	

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services immobilier (suite)									
Atisreal Holding GmbH						Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal International						France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Irlande					1	Irlande	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Italia					1	Italie	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Luxembourg SA						Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Management GmbH		5				Allemagne			
Atisreal Netherlands BV			4			Pays-Bas			
Atisreal Property Management GmbH						Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management Services						Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Proplan GmbH						Allemagne	IG	100,00%	75,18%
Atisreal Services					4	France			
Atisreal USA Incorporated						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Weatheralls Financial Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Auguste-Thouard Finorem		5				France			
Auguste-Thouard Residencial SL		5				Espagne			
Banque Centrale de Données Immobilières		5				France			
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)						France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier					5	France			
BNP Paribas Participations Finance Immobilier						France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Property Management						France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management						France	IG	96,77%	96,77%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italia					1	Italie	IG	100,00%	100,00%
BSA Immobilier		1				France	IG	100,00%	100,00%
Cabinet Claude Sanchez					1	France	IG	100,00%	100,00%
Chancery Lane Management Services Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Tertiaire					5	France			
F G Ingenierie et Promotion Immobilière						France	IG	100,00%	100,00%
Genisar Servicios Inmobiliarios					1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
Immobilie des Bergues						France	IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services					1	France	IG	100,00%	100,00%
Partenaires Gerance Soprofinance		1				France	IG	99,94%	93,58%
SA Comadim Hispania					1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
SA Gerer						France	IG	100,00%	100,00%
SA Meunier Hispania					1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
SA Procodis					5	France			
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management (ex SA Comadim)						France	IG	100,00%	100,00%
SAS BRSI					1	France	IG	100,00%	100,00%
SAS ECM Real Estate						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Developpements						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Immobilière d'Entreprises						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Méditerranée						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Rhône Alpes						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Multi Vest (France) 4					1	France	IG	100,00%	100,00%
SAS Newport Management					1	France	IG	100,00%	100,00%
SAS Sofiane		1				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Studelites (ex SNC Comadim Résidences Services)						France	IG	100,00%	100,00%
Sinvim			5			France			
SNC Cezanne		4				France			
SNC Espaces Immobiliers						France	IG	100,00%	100,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières						France	IG	100,00%	100,00%
SNC Matisse		3				France			
SNC Meunier Gestion						France	IG	100,00%	100,00%
Sifonte SL					1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
Soprofinance		1			5	France			

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services immobilier (suite)									
Tasaciones Hipotecarias SA				1		Espagne	IG	100,00%	100,00%
Valuation Consulting Limited				1		Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Weatheralls Consultancy Services Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Investisseur Privé									
Geogit Financial Services Limited (Groupe)					1	Inde	ME	27,18%	27,18%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque de Financement et d'Investissement									
France									
Austin Finance			2			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage						France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France						France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France						France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group						France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions						France	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS France						France	IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management				12		France	ME	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantis Snc						France	IG	100,00%	100,00%
Parifergie						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Esomet	2					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Parilease						France	IG	100,00%	100,00%
Europe									
BNP AK Dresdner Bank AS	3					Turquie			
BNP AK Dresdner Financial Kiralama	3					Turquie			
BNP Capital Finance Limited			4			Irlande			
BNP Factor Portugal						Portugal	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Ireland						Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgarie) AD						Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Hongrie) RT						Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA						Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Limited			4			Royaume-Uni			
BNP Paribas Luxembourg SA						Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services			5			Suisse			
BNP Paribas Sviluppo				4		Italie			
BNP Paribas Suisse SA						Suisse	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO						Russie	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dealremote Limited			4			Royaume-Uni			
Delta Reinsurance Limited				2	8	Irlande	IG	100,00%	100,00%
Harewood Holdings Limited				2		Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ISIS Factor SPA					4	Italie			
Paribas Management Service Limited			4			Royaume-Uni			
Paribas Trust Luxembourg SA						Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited						Irlande	IG	100,00%	100,00%
Amériques									
BNP Paribas Andes					4	Perou			
BNP Paribas Asset Management Incorporated						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA						Brésil	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated	5					Etats-Unis			
BNP Paribas Canada						Canada	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Amériques (suite)									
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Incorporated						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Paribas North America						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA						Brésil	IG	100,00%	100,00%
Asie - Océanie									
BNP Equities Asia Limited						Malaisie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited						Chine	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited						Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited						Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited						Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited						Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited						Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas GRS (Hong Kong) Limited		11				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Limited			2			Inde	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Japan Limited				2		Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited						Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited				3		Thaïlande			
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited					2	Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Asia) Limited						Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Japan) Limited						Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited	2					Taiwan	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Limited						Corée du Sud	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Limited						Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited						Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Credit Agricole Indosuez Securities Limited		1	4			Japon			
Paribas Asia Equities Limited						Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia						Indonésie	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Lippo Utama Leasing	4					Indonésie			
PT BNP Paribas Securities Indonesia						Indonésie	IG	99,00%	99,00%
Structures Ad Hoc									
54 Lombard Street Investments Limited						Royaume-Uni	IG		
Alectra Finance PLC				2		Irlande	IG		
APAC Finance Limited		2				Nouvelle Zelande	IG		
APAC Investments Limited		2				Nouvelle Zelande	IG		
APAC NZ Holdings Limited						Nouvelle Zelande	IG		
ARV International Limited	2					Iles Cayman	IG		
Atlets Investments Limited	2					Irlande	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV						Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH						Allemagne	IG		
BNP Paribas Finance Incorporated						Etats-Unis	IG		
BNP Paribas New Zealand Limited			4			Nouvelle Zelande			
Bougainville BV						Pays-Bas	IG		
China Jenna Finance 1					2	France	IG		
China Jenna Finance 2					2	France	IG		
China Jenna Finance 3					2	France	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)									
China Lucie Finance 1		2				France	IG		
China Lucie Finance 2		2				France	IG		
China Lucie Finance 3		2				France	IG		
China Samantha Finance 1	2					France	IG		
China Samantha Finance 2	2					France	IG		
China Samantha Finance 3	2					France	IG		
China Samantha Finance 4		2				France	IG		
China Samantha Finance 5		2				France	IG		
China Samantha Finance 6		2				France	IG		
China Samantha Finance 7		2				France	IG		
China Samantha Finance 8		2				France	IG		
China Samantha Finance 9		2				France	IG		
China Samantha Finance 10			2			France	IG		
Crisps Limited						Iles Cayman	IG		
Eliopée Limited		4				Jersey			
Epimetheus Investments Limited					4	Iles Cayman			
Epsom Funding Limited		2				Iles Cayman	IG		
Euroliberté PLC					4	Irlande			
European Hedged Equity Limited						Iles Cayman	IG		
Fidex PLC						Royaume-Uni	IG		
Financière Paris Haussmann			2			France	IG		
Financière Tailbout			2			France	IG		
Forsete Investments SA						Luxembourg	IG		
Global Guaranteed Clignet Investment Limited			4			Iles Cayman			
Global Guaranteed Equity Limited						Iles Cayman	IG		
Global Hedged Equity Investment Limited					4	Iles Cayman			
Global Liberté				2		France	IG		
Global Protected Alternative Investments Limited						Iles Cayman	IG		
Global Protected Equity Limited						Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°1 Limited						Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°2 Limited	2					Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°3 Limited	2					Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°4 Limited	2					Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°5 Limited	2					Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°6 Limited			2			Royaume-Uni	IG		
Henaross Property Limited						Australie	IG		
Iliad Investments PLC	2					Irlande	IG		
Joconde Investments SA						Luxembourg	IG		
Laffitte Participation 2						France	IG		
Laffitte Participation 10		2				France	IG		
Laffitte Participation 12		2				France	IG		
Liquidity Trust	2					Iles Cayman	IG		
Lock-In Global equity Limited						Iles Cayman	IG		
Marc Finance Limited		2				Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 2		4				Iles Cayman			
Mexita Limited N° 3			4			Iles Cayman			
Mexita Limited N° 4			4			Iles Cayman			
Olan 2 Entreprises PLC			4			Irlande			
Omega Capital Investments Plc			2			Irlande	IG		
Omega Investments Cayman Limited			2			Iles Cayman	IG		
Optichamps	2					France	IG		
Paregof					4	France			
Parritye Property Limited						Australie	IG		
Participations Opéra			2			France	IG		
Robin Flight Limited	2					Irlande	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)									
Royal Neuve I SA			2			Luxembourg	IG		
SAS Esra 1					2	France	IG		
SAS Esra 2					2	France	IG		
SAS Financière des Italiens					2	France	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS						France	IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS						France	IG		
Sirocco Investments SA						Luxembourg	IG		
SNC Atargatis	2					France	IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens				2		France	IG		
SNC Compagnie Investissement Opéra				2		France	IG		
SNC Méditerranéa	2					France	IG		
St Maarten CDO Limited	2					Iles Cayman	IG		
Starbird Funding Corporation		4				Etats-Unis			
Sunny Funding Limited	2					Iles Cayman	IG		
Swallow Flight Limited	2					Irlande	IG		
Tender Option Bond Municipal program						Etats-Unis	IG		
Thésée Limited			4			Jersey			
Thunderbird Investments PLC	2					Irlande	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Autres Activités									
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
Banexi Société de Capital-Risque				5		France			
Carbonne Lorraine	3					France			
Clairville						Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobema						Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology						Belgique	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Benelux Paribas - COBEPA (Groupe)	3					Belgique			
Compagnie Financière Ottomane						Luxembourg	IG	96,73%	96,73%
Erbe						Belgique	ME	47,01%	47,01%
Eviais			7		4	France			
Gepeco						Belgique	IG	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitee						Canada	IG	100,00%	100,00%
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
Capefi					5	France			
Compagnie Immobilière de France					5	France			
Ejesur						Espagne	IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Kleber						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire						France	IG	100,00%	100,00%
SAS Noria				1		France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré						France	IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic						France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 4					5	France			
Antin Participation 5						France	IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
Antin Participation 15			2			France	IG	100,00%	100,00%
BNL International Investment SA			1			Luxembourg	IG	100,00%	99,10%
BNL Multiservizi SPA			1		7	Italie	ME	100,00%	99,10%
BNP Paribas Covered Bonds				2		France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg						Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis				5		France			
BNP Paribas International BV						Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)						France	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer			5			France			
Compagnie Bancaire Uk Fonds B						Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P						France	IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas						France	IG	100,00%	100,00%
Financière Marché Saint Honoré						France	IG	100,00%	100,00%
Finaxa		3				France			
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM						France	IG	100,00%	100,00%
Kle 65				5		France			
Kle 66				5		France			
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA				12		Luxembourg	ME	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré				3		Luxembourg			
Omnium Gestion Développement Immobilier						France	IG	100,00%	100,00%
Paribas International				5		France			
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin						Luxembourg	IG	99,99%	99,99%
Quatch				5		France			
Sagip						Belgique	IG	100,00%	100,00%
SAS Klefinances					5	France			
SNC Bincofi	4					France			
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI						France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sociétés de portefeuille et autres filiales (suite)									
Société Centrale d'Investissement				5		France			
Société Française Auxiliaire - S.F.A.				5		France			
Société Jovacienne de Participations				5		France			
Société Orbaisienne de Participations				2		France	IG	100,00%	100,00%
UCB Bail						France	IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises						France	IG	100,00%	100,00%
UCB Locabaï immobilier						France	IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)						France	ME	48,40%	48,40%
Structures Ad Hoc									
Antin Participation 7						France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 13						France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 2 - 3 - 4 - 6						Etats-Unis	IG	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 5				4		Etats-Unis			
BNP Paribas US Medium Term Notes Program						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC						Etats-Unis	IG	100,00%	0,00%
BNP US Funding LLC						Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Klépierre									
Akciova Spolocnost Arcol						Slovaquie	IG	100,00%	50,06%
AMAC SRO			2			Slovaquie	IG	100,00%	52,54%
AMC - Prague SRO			2			République Tchèque	IG	100,00%	52,54%
Besloten Vennotschap Capucine BV						Pays-Bas	IG	100,00%	50,06%
Bestes			1			République Tchèque	IG	100,00%	49,56%
Duna Plaza Offices z.o.o				2		Hongrie	IG	100,00%	50,06%
Entertainment Plaza			1			République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
GIE Klepierre Services						France	IG	100,00%	43,93%
I G C SPA						Italie	IP	50,00%	25,03%
ICD SPA						Italie	IG	100,00%	42,55%
Klecar Italia SPA						Italie	IG	100,00%	41,55%
Klefin Italia SPA						Italie	IG	100,00%	50,06%
Klepierre CZ SRO						République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Krakow SP z.o.o		1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Larissa Ltd				2		Grèce	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Lublin				2		Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Luxembourg				2		Luxembourg	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Novo			2			République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Poznan SP z.o.o		1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Sadyba SP z.o.o		1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Sosnowiec				2		Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Rybnik				2		Pologne	IG	100,00%	50,06%
Krakow Plaza SP z.o.o		1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Les Boutiques de Saint Maximin				1		France	IG	100,00%	21,02%
Plaza Center Management Poland Sp. z.o.o		1				Pologne			
Progest				1		France	IG	100,00%	50,06%
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o		1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Rybnik Plaza SP z.o.o				2		Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Brescia				5		France			
SA Cap Nord				1		France	IG	100,00%	42,05%
SA Cinéma de l'Esplanade						Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Coimbra						Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Delcis CR						République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
SA Devimo Consult						Belgique	ME	35,00%	18,39%
SA Finascente		1				Portugal	IP	50,00%	24,53%
SA Foncière de Louvain la Neuve						Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Galiera Parque Nascente						Portugal	IP	50,00%	24,53%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)									
SA Gondobrico						Portugal	IP	50,00%	25,03%
SA Klecar Foncier Espana						Espagne	IG	100,00%	41,55%
SA Klecar Foncier Iberica						Espagne	IG	100,00%	41,55%
SA Klelou Immobiliare						Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Kleminho			2			Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klenor Immobiliaria						Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klepierre						France	IG	50,16%	50,06%
SA Klepierre Athinon AE						Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klépierre Foncier Makedonia						Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre NEA EtKarpia AE						Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre Peribola Patras AE						Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre Portugal SGPS						Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klepierre Vallecas						Espagne	IG	100,00%	50,06%
SA Klepierre Vinaza						Espagne	IG	100,00%	50,06%
SA Kletel Immobiliaria						Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Place de l'acceuil		1				Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Poznan Plaza		1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Reze Sud				1		France	ME	15,00%	7,51%
SA Sadyba Center			1			Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Sogetacac						Portugal	IG	100,00%	52,54%
SARL Belvedere Invest				1		France	IG	100,00%	31,04%
SARL Csepel 2002						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Debreceen 2002						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Duna Plaza						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Effe Kappa						Italie	IP	50,00%	25,03%
SARL Forwing					1	France	IG	100,00%	32,54%
SARL Galiera Commerciale Assago						Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Galiera Commerciale Cavallino		1				Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Galiera Commerciale Collegno						Italie	IG	100,00%	49,56%
SARL Galiera Commerciale Klepierre		2				Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Galiera Commerciale Seravalle						Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Galiera Commerciale Solbiate		1				Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Gyor 2002						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Immobiliare Magnolia						Italie	IG	100,00%	42,55%
SARL Kanizsa 2002						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Kaposvar 2002						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Klepierre Pologne			1			Pologne	IG	100,00%	50,06%
SARL Leg II Hellenic Holdings					2	Luxembourg	IG	100,00%	50,06%
SARL Miskolc 2002						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Novate						Italie	IG	100,00%	42,05%
SARL Nyiregyhaza Plaza						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Proreal					1	France	IG	100,00%	25,53%
SARL Szeged Plaza						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Szolnok Plaza						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Uj Alba						Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Zalaegerszeg Plaza						Hongrie	IG		
SAS 192 avenue Charles De Gaulle			5			France			
SAS 21 Kleber			5			France			
SAS 21 la Perouse			5			France			
SAS 43 Grenelle			5			France			
SAS 43 Kleber				5		France			
SAS 46 Notre-Dame des victoires				5		France			
SAS 5 Turin						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Baudot Massy	5					France			
SAS Cande			5			France			
SAS CB Pierre						France	IG	100,00%	50,06%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)									
SAS Cecobil						France	IP	50,00%	25,03%
SAS Cecoville						France	IG	100,00%	49,56%
SAS Centre Jaude Clermont						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Concorde Puteaux			5			France			
SAS Doumer Caen			5			France			
SAS du 23 avenue Marignan			5			France			
SAS Espace Cordeliers						France	IP	50,00%	25,03%
SAS Espace Dumont D'Urville			5			France			
SAS Espace Kleber			5			France			
SAS Flandre			5			France			
SAS Holding Gondomar 1						France	IG	100,00%	49,56%
SAS Holding Gondomar 3						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Issy Desmoulins			5			France			
SAS Kle Projet 1					1	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Kle Projet 2					2	France	IG	100,00%	50,06%
SAS Klecapnor					2	France	IG	100,00%	42,05%
SAS KLE 1						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Kleber Levallois			5			France			
SAS Klecar Participations Italie						France	IG	100,00%	41,55%
SAS Klemurs						France	IG	100,00%	42,05%
SAS Klepierre Finance						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Klepierre Participations et Financements (ex SAS Klepierre Hongrie)						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Le Havre Capelet						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Le Havre Tourneville						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Leblanc Paris 15				5		France			
SAS LP7						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Marseille Le Merlan			5			France			
SAS Melun Saint-Peres			5			France			
SAS Odysseum Place de France						France	IG	50,00%	25,03%
SAS Opale						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Poitiers Alienor						France	IG	100,00%	50,06%
SAS Saint-Andre Pey berland			5			France			
SAS Soaval						France	IP	50,00%	18,77%
SAS Socoseine					4	France			
SAS Strasbourg La Vigie			5			France			
SAS Suffren Paris 15				5		France			
SAS Toulouse Mermoz	5					France			
SAS Tours Nationale			5			France			
SC Antin Vendome	4					France			
SC Centre Bourse						France	IG	100,00%	50,06%
SC Solorec						France	IG	100,00%	39,55%
SCI Acheres 2000					1	France	ME	30,00%	15,02%
SCI Aulnes Développement					1	France	IG	100,00%	12,51%
SCI Aurora	5					France			
SCI Bassin Nord						France	IP	50,00%	25,03%
SCI Beausevran		1				France	IG	100,00%	41,55%
SCI Bègles Papin						France	IG	100,00%	50,06%
SCI Champs de Mais					2	France	ME	25,00%	12,51%
SCI Champs des Haies					2	France	IP	50,00%	25,03%
SCI Combault			2			France	IG	100,00%	50,06%
SCI Des Dunes					1	France	IP	50,00%	25,03%
SCI Des Salines					1	France	IP	50,00%	25,03%
SCI Du Plateau					1	France	ME	26,00%	8,51%
SCI Girardin					1	France	IP	33,00%	16,52%
SCI Haies Hautes Pommeraié					1	France	ME	43,00%	21,53%
SCI Halles Plerin					1	France	ME	25,00%	12,51%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)									
SCI Immobilière de la Pommeraie					2	France	IP	50,00%	25,03%
SCI l'Emperi					1	France	ME	15,00%	7,51%
SCI La Française					1	France	IP	50,00%	25,03%
SCI La Plaine du Moulin à vent		2				France	IP	50,00%	25,03%
SCI La Rive					1	France	IG	100,00%	23,53%
SCI La Rocade					1	France	ME	38,00%	19,02%
SCI La Rocade Ouest					1	France	ME	36,00%	18,02%
SCI LC					2	France	IG	100,00%	16,52%
SCI Le Grand Pré					1	France	IP	50,00%	25,03%
SCI Le Mais					2	France	IG	50,00%	25,03%
SCI Les Bas Champs					1	France	IP	50,00%	25,03%
SCI Les Boutiques d'Osny					1	France	IG	100,00%	19,02%
SCI Les Roseaux					2	France	IG	100,00%	50,06%
SCI Maximeuble					1	France	IG	100,00%	50,06%
SCI Noble Cafeteria	5					France			
SCI Noble Galerie	5					France			
SCI Noble Restauration	5					France			
SCI Orengeal	5					France			
SCI Osny Invest					1	France	IG	100,00%	28,53%
SCI Plateau de Plerin					1	France	ME	25,00%	12,51%
SCI Plateau des Haies					1	France	IG	100,00%	45,05%
SCI Pommeraie Parc					2	France	IP	50,00%	25,03%
SCI Rebecca					1	France	IG	100,00%	35,04%
SCI Saint Maximin Construction					1	France	IP	50,00%	25,03%
SCI Sandri-Rome					1	France	ME	15,00%	7,51%
SCI Secovalde						France	IG	100,00%	27,53%
SCI Sogegamar					1	France	ME	23,00%	11,51%
SCI Tour Marcel Brot				4		France			
SCS Begles Arcins						France	IP	50,00%	25,03%
SCS Klecar Europe Sud						France	IG	100,00%	41,55%
SCS Ségécé						France	IG	90,00%	52,54%
Ségécé Ceska Republika (ex SRO FMC Central Europe)						République Tchèque	IG	100,00%	52,54%
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)						Espagne	IG	100,00%	52,54%
Ségécé Hellas Réal Estate Management	2					Grèce	IG	100,00%	52,55%
Ségécé Italia (ex SARL P S G)			6			Italie	IG	100,00%	52,54%
Ségécé Magyarorszag (ex SARL Plaza Center Management)						Hongrie	IG	100,00%	52,54%
Ségécé Polska (ex Plaza Center Management Poland SP z.o.o)						Pologne	IG	100,00%	52,79%
SNC Angoumars		2				France	IG	100,00%	50,06%
SNC Foncière Saint Germain						France	IG	100,00%	50,06%
SNC Galae						France	IG	100,00%	51,18%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois						France	IG	100,00%	50,06%
SNC Gier Services Entreprises - GSE					2	France	IG	100,00%	50,06%
SNC Jardins des Princes						France	IG	100,00%	50,06%
SNC KC 1 à 12						France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC20						France	IG	100,00%	41,55%
SNC Kleber la Perouse						France	IG	100,00%	50,06%
SNC Klecar France						France	IG	100,00%	41,55%
SNC Klegestion						France	IG	100,00%	50,06%
SNC Klepierre Conseil						France	IG	100,00%	50,06%
SNC Kletractions						France	IG	100,00%	50,06%
SNC Le Barjac Victor						France	IG	100,00%	50,06%
SNC Le Havre Lafayette						France	IP	50,00%	25,03%
SNC Le Havre Vauban						France	IP	50,00%	25,03%
SNC Parc de Coquerelles					1	France	IP	50,00%	25,03%
SNC Pasteur				11		France	IG	100,00%	50,06%
SNC Ségécé Loisirs Transactions						France	IG	100,00%	52,55%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)									
SNC Soccandre						France	IG	100,00%	37,67%
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO						France	IG	100,00%	60,08%
SNC Sodevac						France	IG	100,00%	50,06%
Sosnowiec Plaza z.o.o					2	Pologne	IG	100,00%	50,06%
SRO Klepierre CZ		1				République Tchèque			

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(E) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entrée de périmètre IFRS
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	

4.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- Regroupements d'entreprises relatifs au premier semestre 2007

- Acquisition de Banque Privée Anjou (Pôles AMS et BDDF)

En mai 2007, BNP Paribas SA a acquis pour 185 millions d'euros, dont 140 millions d'euros versés au 30 juin 2007, la totalité des actions de la société Dexia Banque Privée France, renommée Banque Privée Anjou. Cette société gère plus de 3,1 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers et d'associations notamment à but non lucratif.

Les actifs et passifs de cette société ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition, et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à des établissements de crédit pour 45 millions d'euros et de prêts à la clientèle pour 273 millions d'euros ;
- au passif, de dettes envers les établissements de crédit pour 29 millions d'euros et de dépôts de la clientèle pour 292 millions d'euros.

La consolidation de cette filiale a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, déterminé provisoirement pour 70 millions d'euros au 30 juin 2007. Banque Privée Anjou a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative au 1er semestre 2007. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 63 millions d'euros sur le premier semestre 2007.

- Autres acquisitions (Pôle AMS)

En juin 2007, BNP Paribas a acquis pour 117 millions de livres sterling (soit 173 millions d'euros à la date d'acquisition) la totalité des actions de la société RBS International Securities Services Limited. Cette société offre des services de conservation globale de titres, d'administration de fonds et de banque dépositaire aux gestionnaires de fonds et de fortunes privées sur les marchés « offshore » de Jersey, Guernesey et de l'île de Man. Elle gère plus de 44 milliards d'euros d'actifs en conservation et 9 milliards d'euros d'actifs sous administration. Au 31 décembre 2006, RBS International Securities Services Limited présentait un total de bilan de 2,6 milliards d'euros, essentiellement composé :

- à l'actif, de prêts à des établissements de crédit pour 2,1 milliards d'euros ;
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 2,5 milliards d'euros

En juin 2007, BNP Paribas Securities Services, filiale de BNP Paribas, a acquis pour 66 millions d'euros la totalité des actions d'Exelbank. Cette société espagnole se consacre aux opérations de règlement-livraison et à la conservation de titres, à la fonction dépositaire ainsi qu'aux services de sous-traitance d'opérations de banque privée. Au 31 décembre 2006, Exelbank présentait un total de bilan de 539 millions d'euros, essentiellement composé :

- à l'actif, de prêts à des établissements de crédit pour 523 millions d'euros ;
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 494 millions d'euros.

RBS International Securities Services Limited et Exelbank seront consolidées par intégration globale au sein des états financiers du groupe BNP Paribas dès que la réalisation des plans d'action mis en œuvre

GROUPE BNP PARIBAS

leur permettra de produire les informations financières nécessaires afin de répondre aux normes du groupe en matière de publications, et cela au plus tard le 31 décembre 2007.

- Regroupements d'entreprises relatifs au premier semestre 2006
- Acquisition de Banca Nazionale del Lavoro (BNL)

Le 3 février 2006, BNP Paribas annonçait avoir conclu des accords conditionnels avec un groupe d'actionnaires de BNL, dont Unipol, pour acquérir 48% du capital de BNL. Au 5 avril 2006, BNP Paribas détenait 50,4% de BNL et obtenait ainsi effectivement le contrôle de cette société. BNP Paribas a subséquemment lancé une offre publique d'achat pour l'acquisition du solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires. Le 16 mai 2006, BNP Paribas détenait 95,5 % du capital ordinaire de BNL au terme de l'OPA. Le seuil de 91,5% fixé par l'autorité italienne de régulation des opérations boursières pour permettre de lancer une OPA résiduelle sur BNL étant franchi, l'OPA résiduelle a débuté le 30 juin 2006 pour se clôturer le 20 juillet 2006. L'action ordinaire BNL a été retirée de la cote le 26 juillet 2006. L'acquisition de BNL s'est donc réalisée en plusieurs étapes : une prise de contrôle à hauteur de 50,4% suivie d'acquisitions postérieures d'intérêts minoritaires et permettant ainsi au groupe BNP Paribas de détenir 99,10 % de BNL.

BNL, sixième banque italienne par le montant de ses dépôts et crédits, emploie 17 000 personnes. Son réseau d'agences couvre l'ensemble du territoire italien avec environ 800 points de vente implantés dans toutes les grandes zones urbaines. Ce réseau compte près de 3 millions de clients particuliers, 39 000 entreprises privées, et 16 000 entreprises publiques. BNL, très active dans les métiers de financements spécialisés, tels que le factoring et le leasing, développe également le crédit à la consommation et intervient dans la gestion d'actifs (26 milliards d'euros sous gestion), la banque privée et l'assurance vie.

Le prix d'acquisition des 99,10 % des actions ordinaires et d'épargne émises par BNL détenus au 30 juin 2007 s'est élevé à 9 017 millions d'euros et a été réglé en numéraire.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du bilan du groupe BNL au 31 mars 2006, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables du groupe BNL avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b paragraphe « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de - 877 millions d'euros après effet d'impôt, ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation (dont l'effet du reclassement en douteux des crédits présentant un retard de paiement supérieur à 90 jours), et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de - 536 millions d'euros ;
- les engagements sociaux (- 325 millions d'euros), au titre principalement de passifs éventuels ;
- l'évaluation des actifs corporels (+ 144 millions d'euros), de la marque BNL (+ 50 millions d'euros) et l'application des règles du Groupe propres aux amortissements des actifs (- 113 millions d'euros), soit au total + 81 millions d'euros;
- l'évaluation des opérations de marché selon les règles prévalant au sein du Groupe BNP Paribas (- 112 millions d'euros),
- l'évaluation des crédits, des titres et des autres actifs ainsi que des dettes, des autres passifs et des contrats d'assurance à leur valeur de marché ou à son équivalent (+ 40 millions d'euros) ;
- les éléments d'imposition relatifs aux ajustements précédents (soit 293 millions d'euros d'impôt différés actifs nets) et les autres passifs éventuels (soit - 318 millions d'euros, dont - 260 millions d'euros constatés au cours du premier semestre 2007) représentant un montant total net de - 25 millions d'euros.

La marque BNL a été reconnue séparément du goodwill comme un actif incorporel dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque BNL au cours des années ayant précédé son acquisition.

La banque n'a pas reconnu d'actif incorporel attaché aux relations clientèle en ce qui concerne les conventions de comptes et de dépôts souscrites par la clientèle. En dehors de regroupements d'entreprises, aucune transaction n'a été identifiée en Italie sur des actifs similaires, qui permettrait de fournir une base d'estimation. Dans ce contexte, ces relations de clientèle ne sont pas identifiables séparément du goodwill de BNL sachant que la banque ne dispose d'aucun droit légal ou contractuel lui permettant de contrôler ses relations futures avec ses clients ni les avantages qui résulteraient de leur fidélité à l'égard de l'entreprise comme précisé par la norme IAS 38 § 16. La valeur de cet actif ne serait pas significative car les dépôts à vue de la banque sont très majoritairement rémunérés à des conditions ne permettant pas de dégager un avantage économique significatif. En effet, l'avantage économique par rapport à un refinancement alternatif sur le marché est substantiellement réduit compte tenu des coûts de gestion et des contraintes réglementaires associées à la gestion de ces dépôts.

Ces retraitements ont conduit à réduire d'autant les capitaux propres, part du groupe, de BNL au 31 mars 2006 dégageant ainsi un écart d'acquisition résiduel de 2 295 millions d'euros lors de la prise de contrôle le 5 avril 2006.

Conformément aux principes comptables relatifs aux transactions avec les intérêts minoritaires énoncés dans la note 1.c paragraphe « Actions propres et dérivés sur actions propres », la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net représentative des titres BNL détenus par les actionnaires minoritaires et acquis postérieurement à la date de prise de contrôle, soit entre le 5 avril 2006 et le 31 décembre 2006, est enregistrée en diminution des réserves consolidées, part du Groupe, pour un montant de 2 224 millions d'euros au 30 juin 2007.

BNP Paribas a financé l'acquisition de BNL pour partie par une émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires pour un montant de 5 567 millions d'euros, pour partie par une émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 2 023 millions d'euros, et sur ses propres ressources pour le solde. Les caractéristiques de ces émissions sont détaillées dans la note 4.a « Evolution du capital et résultat par action ».

Le tableau ci-après présente le bilan consolidé du Groupe BNL au 31 mars 2006 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ce groupe par le Groupe BNP Paribas, et son bilan à cette même date tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS et aux normes et principes applicables au sein du Groupe BNP Paribas :

GROUPE BNP PARIBAS

En millions d'euros	31 mars 2006	31 mars 2006
	Après ajustements liés au regroupement	Avant regroupement
ACTIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7 730	7 541
Actifs disponibles à la vente	1 160	1 157
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 705	8 705
Prêts et créances sur la clientèle	63 860	63 763
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 682	2 600
Actifs non courants destinés à être cédés	-	850
Autres actifs	5 318	4 284
TOTAL ACTIF	89 455	88 900
DETTES		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	8 303	8 007
Dettes envers les établissements de crédit	10 549	10 549
Dettes envers la clientèle	37 085	37 100
Dettes représentées par un titre	20 509	20 199
Passifs non courants destinés à être cédés	-	784
Autres passifs	8 534	6 909
Total Dettes	84 980	83 548
CAPITAUX PROPRES		
Part du groupe	4 434	5 311
Intérêts minoritaires	41	41
Total capitaux propres consolidés	4 475	5 352
TOTAL PASSIF	89 455	88 900

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution du sous-groupe BNL aux résultats du Groupe BNP Paribas s'est élevée au titre du deuxième trimestre 2006 à 140 millions d'euros de résultat net et 97 millions d'euros de résultat net, part du Groupe.

Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2006, la contribution du sous-groupe BNL se serait élevée pour le premier semestre 2006 à 1 480 millions d'euros en produit net bancaire et 241 millions d'euros en résultat net. L'impact de cette acquisition a été sur l'exercice 2006 une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 11 490 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2007, l'Assemblée Générale des actionnaires de BNP Paribas SA du 15 mai a approuvé dans sa partie extraordinaire le projet de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société BNL par BNP Paribas par voie d'apport par la société BNL à BNP Paribas de la totalité de son actif moyennant la prise en charge par BNP Paribas de la totalité du passif de la société BNL (douzième résolution). Dès lors que cette opération de restructuration serait réalisée, sur l'exercice 2007, et sous réserve de l'obtention d'un agrément formel des autorités fiscales américaines qui a été sollicité, BNP Paribas aurait la possibilité d'imputer sur les bénéfices futurs de la succursale de New York, issue de la fusion, un report déficitaire rendu utilisable du fait de ces opérations et du changement de contrôle de BNL. Il sera alors possible de déterminer la fraction et les modalités d'utilisation de ce report déficitaire (qui s'élève globalement à 1,2 milliards de dollars) et l'économie potentielle d'impôt susceptible d'être réalisée. S'agissant d'un actif éventuel d'impôt pour BNP Paribas résultant de la prise de contrôle de BNL et de la restructuration en cours, cette économie potentielle, qui n'aurait pas été disponible pour BNL seule, ne sera comptabilisée, par contrepartie du résultat, que lorsque sa résiliation deviendra quasi-certaine et à hauteur des sommes dont le recouvrement sera probable compte tenu des bénéfices fiscaux imposables futurs.

- Acquisition de UkrSibbank (Pôle SFDI)

BNP Paribas a acquis 51% du capital d'UkrSibbank en Ukraine le 14 avril 2006. Les actionnaires existants ont signé un accord à long terme avec BNP Paribas et resteront dans le capital à hauteur de 49%.

UkrSibbank, leader sur ses marchés, couvre notamment une large gamme de services liés aux activités de banque commerciale et de détail ainsi que de banque d'investissement. A la date d'acquisition, UkrSibbank était la 4^{ème} banque d'Ukraine en termes d'actifs et son réseau composé de 830 agences et points de vente, employait près de 9 500 collaborateurs.

Les actifs et les passifs du Groupe UkrSibbank ont été comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 423 millions d'euros
- au passif, de dettes envers la clientèle pour 929 millions d'euros

La consolidation de ce groupe a conduit à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, pour une contrevaieur de 201 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le groupe UkrSibbank a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative au titre du premier semestre 2006. L'impact de cette acquisition a été sur l'exercice 2006 une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 161 millions d'euros.

- Regroupements d'entreprises relatifs au premier semestre 2005

- Acquisition de TEB Mali (Pôle SFDI)

En février 2005, BNP Paribas a acquis une participation de 50% dans la holding TEB Mali qui détient 84,25% de la Banque Turk Ekonomi Bankasi (TEB). Le groupe Colakoglu reste actionnaire de TEB Mali à hauteur de 50%.

TEB est une banque universelle de taille moyenne, qui propose à travers ses filiales une gamme de services complète de produits financiers à une clientèle d'entreprises et de particuliers, dont le financement de commerce international, le crédit-bail, l'affacturage, le crédit à la consommation, les dépôts, la gestion de trésorerie et la gestion d'actifs, l'assurance, la banque d'investissement, le conseil et le courtage. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 85 agences et 2 banques hors Turquie.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 476 millions d'euros, soit 738 millions d'euros pour la part de BNP Paribas
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 1 781 millions d'euros, soit 891 millions d'euros pour la part de BNP Paribas

Le prix d'acquisition s'est élevé à 252 millions de dollars, soit une contrevaieur à la date d'acquisition de 198 millions d'euros. Un ajustement du prix lié à la profitabilité future de TEB et payable au début de 2008 a été conclu entre les parties. Des frais liés à l'acquisition ont été enregistrés pour 6 millions d'euros. L'écart d'acquisition a été enregistré à l'actif, pour une contrevaieur de 128 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de cet écart d'acquisition s'appuie sur les perspectives de croissance très favorables de TEB. De plus, la prise de participation de BNP Paribas dans la holding de contrôle du groupe TEB est l'occasion de nouer de nombreux partenariats opérationnels dans des domaines aussi divers que le financement export et des matières premières, le crédit à la consommation, le crédit

GROUPE BNP PARIBAS

hypothécaire, le leasing et la banque de détail, dynamisant ainsi le savoir faire et la gamme de produits du groupe TEB.

TEB Mali a été consolidé à partir de sa date d'acquisition, et a contribué pour 9 millions d'euros au résultat net de BNP Paribas au titre du 1^{er} semestre 2005. L'impact de cette acquisition a été sur l'exercice 2005 une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 42 millions d'euros.